

TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

1er trimestre 2010

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 1er trimestre 2010, le produit intérieur brut (PIB) s'accroît de 0,1 % après une progression de 0,6 % au trimestre précédent. Les dépenses de consommation des ménages, affectées par le recul des dépenses en produits manufacturés, se stabilisent après avoir progressé de + 1,0 % au trimestre précédent. Les exportations accélèrent nettement ce trimestre (+ 4,1 % après + 0,8 %), portées par le dynamisme des biens manufacturés et par le redressement des exportations d'énergie. Les importations ralentissent (+ 2,1 % après + 2,8 %), freinées par la décélération des importations d'automobiles et de biens de consommation.

L'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands est en hausse au 1er trimestre 2010 : il augmente de 23 900 postes (soit + 0,2 % en données corrigées des variations saisonnières) après une perte de 7 300 postes au trimestre précédent. La situation de l'emploi s'améliore dans la construction (+ 0,2 % après - 0,7 %). La hausse des effectifs s'accélère dans l'intérim (+ 6,2 % après + 5,0 %), soit 30 400 emplois supplémentaires. Hors intérim, la hausse de l'emploi tertiaire est plus forte qu'au 4e trimestre 2009 : + 19 600 postes après + 10 300. Au total, l'emploi dans le tertiaire augmente de 0,5 % au 1er trimestre 2010. La baisse de l'emploi se poursuit toutefois dans l'industrie (- 0,9 %), comme au trimestre précédent.

En moyenne sur le 1er trimestre 2010, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) s'établit à 9,5 % de la population active en France métropolitaine. Il est stable par rapport au chiffre révisé du 4e trimestre 2009 □

SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 1er TRIMESTRE 2010

Au 1er trimestre 2010, la décroissance de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands se poursuit en Haute-Normandie (- 0,1 % après - 0,4 % au 4e trimestre 2009), en raison des pertes dans le secteur industriel. En effet, l'emploi continue de diminuer fortement dans ce secteur (- 1,9 % après - 1,0 % au trimestre précédent). A l'inverse, les secteurs de la construction et du commerce connaissent ce trimestre une reprise (respectivement + 0,3 % et + 0,4 %). Le recours à l'intérim se poursuit avec plus d'intensité (+ 11,1 % après + 2,6 % le trimestre précédent). De ce fait, l'emploi dans les services marchands se redresse (+ 0,8 % après + 0,2 % le trimestre dernier) ; hors intérim, il se replie toutefois de 0,2 %.

En moyenne sur le 1er trimestre 2010, le taux de chômage localisé s'établit à 10,5 % de la population active en Haute-Normandie et reste stable par rapport aux données du trimestre précédent. Sur un an, il augmente de 0,9 point dans la région.

Au 1er trimestre 2010, 3 550 entreprises sont créées en Haute-Normandie, dont 2 250 auto-entreprises. Hors auto-entreprises, le nombre de créations diminue de 9,2 % par rapport au 4e trimestre 2009, en données corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables. Sur un an, les créations d'entreprises -y compris les auto-entreprises- augmentent de 70 % en données brutes.

La production industrielle haut-normande est légèrement orientée à la hausse, le taux d'utilisation des capacités de production s'améliore au nouveau. La demande globale se raffermie tant à l'étranger que sur le marché national. Les carnets d'ordres poursuivent leur amélioration au fil des mois, tout en restant jugés légèrement insuffisants. L'érosion des effectifs se poursuit cependant tout au long du trimestre et de nouveaux ajustements sont annoncés pour les prochains mois.

L'activité des services marchands se stabilise au niveau atteint en fin de trimestre précédent. La faible amélioration observée sur le niveau des effectifs n'est pas confirmée en fin de trimestre, notamment dans les transports routiers qui perd des emplois.

La construction subit encore une baisse de l'activité au 1er trimestre 2010. Les mises en chantiers de logements reculent plus fortement qu'au trimestre précédent (- 17,3 % après - 4,4 %), tandis que la baisse de l'activité est moins prononcée dans la construction de locaux non résidentiels (- 8,1 % après - 37,4 %).

Sur un an, le nombre de logements mis en chantier continue toutefois de progresser (+ 5,7 %), alors que les surfaces de locaux non résidentiels diminuent de 21 %.

Au premier trimestre 2010, les exportations progressent de façon significative (+ 22,7 %) par rapport à la même période de 2009, atteignant 6,2 milliards d'euros. Les importations sont, elles aussi, en croissance sensible (+ 17,5 %) et s'établissent à 7,2 milliards d'euros. Par rapport au 4e trimestre 2009, les échanges sont cependant en stagnation : - 0,8 % pour les exportations et - 0,2 % pour les importations.

Le nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels hauts-normands diminue de 2,4 % par rapport au 1er trimestre 2009 pour s'établir à 540 000. La fréquentation de la clientèle française poursuit sa baisse tandis que celle de la clientèle étrangère reprend. Le taux d'occupation des hôtels haut-normands se situe à 48,1 %, 1,6 point en-deçà du 1er trimestre 2009. Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie diminue de 3,4 % ; dans l'hôtellerie 2 étoiles, cette baisse atteint 4,4 % □



INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS : Poursuite de l'orientation à la hausse dans l'industrie, stabilité dans les services marchands

Au 1er trimestre 2010, la production industrielle haut-normande est légèrement orientée à la hausse, après une évolution positive fin 2009 et une quasi-stabilité en janvier. Le taux d'utilisation des capacités de production s'améliore à nouveau régulièrement et se trouve à un niveau proche de celui de juillet 2008. La demande globale se raffermie avec une bonne tenue de la demande étrangère et une accélération des enregistrements de commandes sur le marché domestique en fin de trimestre. Les carnets d'ordres poursuivent leur amélioration au fil des mois, tout en restant jugés légèrement insuffisants. Malgré le renchérissement régulier du coût des approvisionnements, la revalorisation des prix de vente des produits finis s'avère difficile, voire impossible, selon les spécialités. L'érosion des effectifs se poursuit tout au long du trimestre et de nouveaux ajustements sont annoncés pour les prochains mois.

Les prévisions d'activité formulées par les chefs d'entreprise hauts normands affichent une tonalité positive.

Dans les services marchands, les volumes d'affaires traitées se stabilisent au niveau atteint en fin de trimestre précédent. Après un repli de la demande en début de période, les prises d'ordres se sont redressées. Globalement, les prix pratiqués progressent légèrement. La faible amélioration observée sur le niveau des effectifs n'est pas confirmée en fin de trimestre, notamment dans les transports routiers où quelques réductions de personnel sont enregistrées.

Les perspectives font état d'un recul de l'activité, principalement dans les activités de nettoyage □

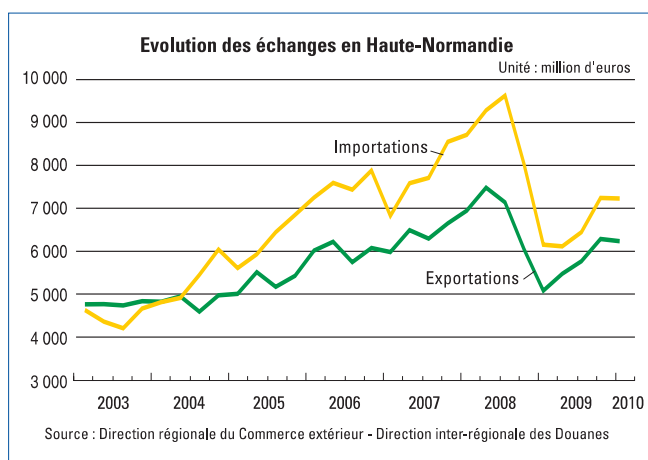
COMMERCE EXTÉRIEUR : les échanges commerciaux en hausse par rapport au 1er trimestre 2009

Au premier trimestre 2010, les exportations progressent de façon significative (+ 22,7 %) en comparaison du 1er trimestre 2009, atteignant 6,2 milliards d'euros. Durant cette même période, les importations sont elles aussi en croissance sensible (+ 17,5 %) et s'établissent à 7,2 milliards d'euros. Par rapport au trimestre précédent, les échanges sont cependant en stagnation : - 0,8 % pour les exportations et - 0,2 % pour les importations.

Par rapport au premier trimestre 2009, les exportations de produits pétroliers progressent fortement de + 62,7 %, suivies par celles des produits chimiques (+ 40,2 %), des produits pharmaceutiques (+ 31,5 %), et des produits agroalimentaires, laitiers et boissons (+ 24,4 %).

Les importations de produits pétroliers augmentent elles aussi largement sur la même période (+ 32,4 %), celles des véhicules et des pièces automobiles se redressent (+ 21,7 %).

L'Union européenne, avec 52,3 % des exportations reste le premier client de la Haute-Normandie. Les Pays-Bas arrivent en tête avec 10,5 %, suivis par la Grande Bretagne (9,3 %), les Etats-Unis (8,1 %), l'Allemagne (7,2 %), la Belgique (7 %), l'Espagne (5,7 %), l'Italie (4,5 %), le Brésil et le Japon (3 %).



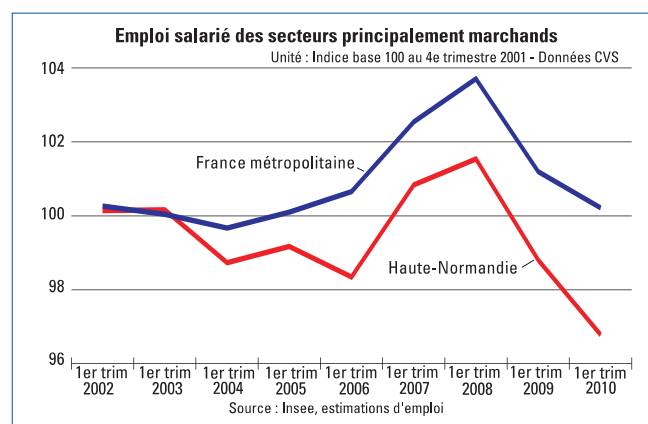
Du côté des importations, la part des fournisseurs d'hydrocarbures (Russie, Norvège, Arabie Saoudite et Grande-Bretagne) reste prépondérante (35,8 %) □

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE : poursuite de la baisse au 1er trimestre en raison des pertes d'emplois industriels

Au 1er trimestre 2010, la décroissance de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands ralentit en Haute-Normandie (- 0,1 % après - 0,4 % au 4e trimestre 2009) tandis que la France métropolitaine retrouve une légère croissance (+ 0,2 %).

En Haute-Normandie, l'emploi continue de diminuer dans l'industrie et encore plus fortement qu'au trimestre précédent (respectivement - 1,9 % et - 1 %). A l'inverse, les secteurs de la construction (+ 0,3 % après - 1,1 % au 4e trimestre 2009) et du commerce (+ 0,4 % après - 0,4 %) connaissent ce trimestre une reprise de l'emploi. Le recours à l'intérim est encore plus important au 1er trimestre 2010 (+ 11,1 %, soit 1 981 emplois de plus) après + 2,6 % le trimestre précédent. De ce fait, l'emploi dans les services marchands se redresse (+ 0,8 % après + 0,2 % le trimestre dernier) ; hors intérim, il se replie de 0,2 %.

Sur un an, la contraction de l'emploi salarié est plus accentuée en Haute-Normandie qu'en France métropolitaine (respectivement - 2 % et - 1 %). Dans la région, l'industrie perd 7 875 postes, soit une chute de 6,1 %, plus marquée qu'en France métropolitaine (- 4,4 %). L'emploi recule de 2,1 % dans la construction et de 0,6 % dans le commerce. Dans les services

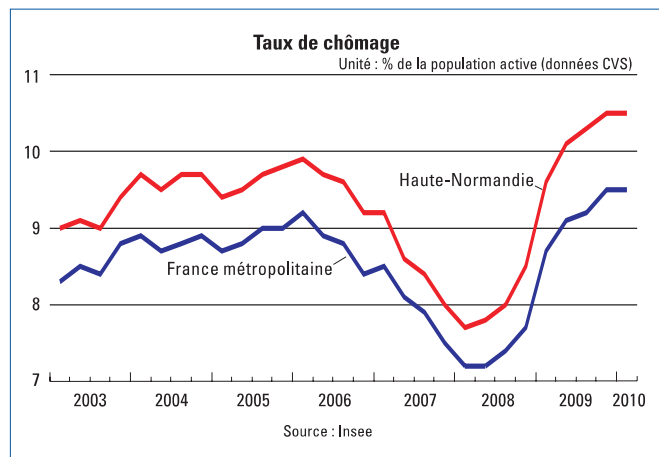


marchands, l'emploi salarié est stable grâce au fort développement de l'intérim, en hausse de 17,8 % sur un an, avec près de 3 000 emplois créés. Hors intérim, l'emploi dans les services marchands diminue de 1,6 % □

TAUX DE CHÔMAGE : stable à un niveau élevé

En moyenne sur le 1er trimestre 2010, le taux de chômage localisé s'établit à 10,5 % de la population active en Haute-Normandie et reste stable par rapport aux données du 4e trimestre 2009. En Seine-Maritime, le taux de chômage est de 10,7 % comme au trimestre précédent ; dans l'Eure, il diminue de 0,1 point et atteint 10 %. En France métropolitaine, le taux de chômage représente 9,5 % de la population active au 1er trimestre 2010, comme au 4e trimestre 2009.

Sur un an, le taux de chômage localisé augmente de 0,9 point dans les deux départements haut-normands. Cette augmentation est proche de celle constatée en France métropolitaine (+ 0,8 point) sur la même période □



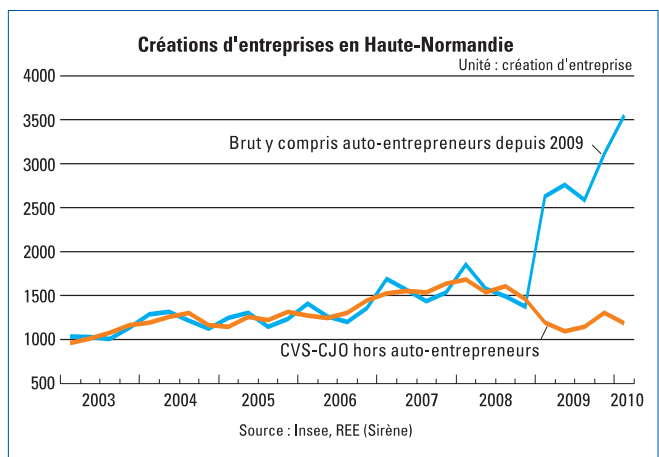
CRÉATIONS D'ENTREPRISES : toujours portées par l'auto-entrepreneuriat

Au 1er trimestre 2010, 3 550 entreprises sont créées en Haute-Normandie, dont 2 250 auto-entreprises.

Hors auto-entreprises, le nombre de créations diminue de 9,2 % par rapport au 4e trimestre 2009, en données corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables. Les secteurs contribuant le plus à la baisse sont le commerce (- 15 %) et la construction (- 13,5 %). Au plan national, les créations d'entreprises reculent moins fortement (- 7,5 %) sur la même période.

En Haute-Normandie, les auto-entrepreneurs représentent 61 % des créations dans le commerce et 57 % dans la construction.

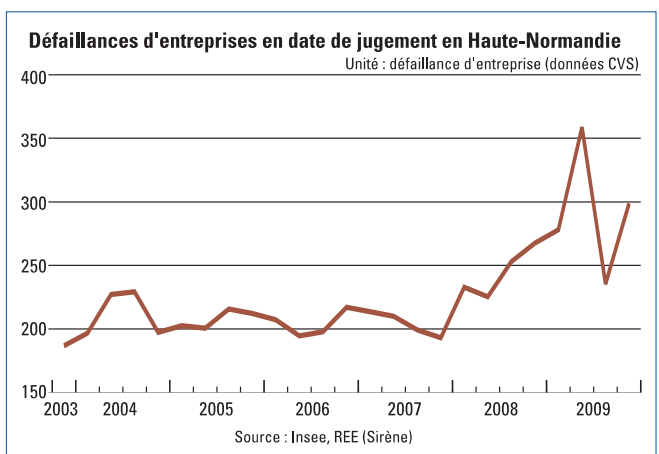
Sur un an, les créations d'entreprises -y compris les auto-entreprises- augmentent de 70 % en données brutes dans la région. Seules les activités financières sont en baisse (- 8,7 %), tandis que les activités des services (+ 108,6 %) et du commerce (+ 63,1 %) contribuent le plus à la croissance. En France, tous secteurs confondus, les créations d'entreprises augmentent de 68 % sur la même période □



DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : en hausse au 4e trimestre 2009

Au 4e trimestre 2009, 310 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises s'accroît de 27 % par rapport au trimestre précédent ; il diminue de 8,4 % au niveau national. Dans la région, les secteurs contribuant le plus à cette augmentation sont le commerce et les activités de soutien aux entreprises.

Sur l'année 2009, on dénombre 1 176 défaillances d'entreprises en Haute-Normandie, soit une augmentation de 20,4 % : la construction et le commerce sont les activités les plus touchées. Au plan national, les défaillances d'entreprises augmentent de 7,1 % sur la même période □

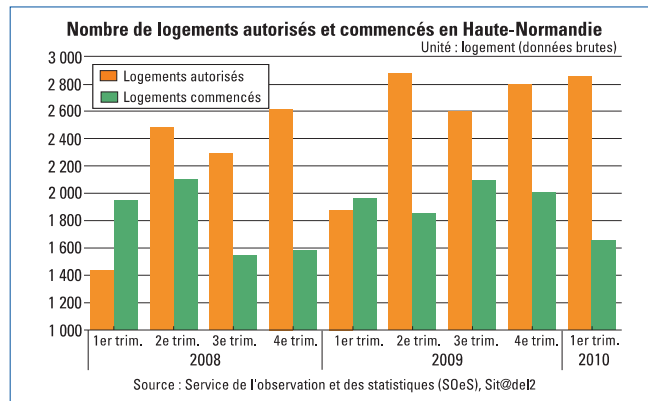


LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : toujours un recul de l'activité

Au 1er trimestre 2010, 1 655 logements ont été commencés en Haute-Normandie, soit 17,3 % de moins qu'au trimestre précédent (après - 4,4 %). Les mises en chantier de logements collectifs subissent une forte contraction de 38,5 % et celles des logements individuels sont en baisse de 8,6 %. En France métropolitaine, le nombre de logements commencés, individuels ou collectifs, diminue de 9,2 % sur la même période.

Sur un an, en Haute-Normandie, le nombre de logements mis en chantier augmente de 5,7 %, avec une progression plus marquée pour les logements individuels : + 6,8 % contre + 3,1 % pour les logements collectifs. En France métropolitaine, le nombre de logements mis en chantier diminue de 15,5 % sur un an.

Durant le 1er trimestre 2010, les autorisations de construction sont en hausse de 2,3 % en Haute-Normandie et concernent 2 850 logements. Le secteur des logements collectifs progresse de 50,9 % tandis que celui des logements individuels marque un recul de 16,1 %. En France métropolitaine, l'ensemble des autorisations de construire des logements augmente de 1,2 % sur la même période.



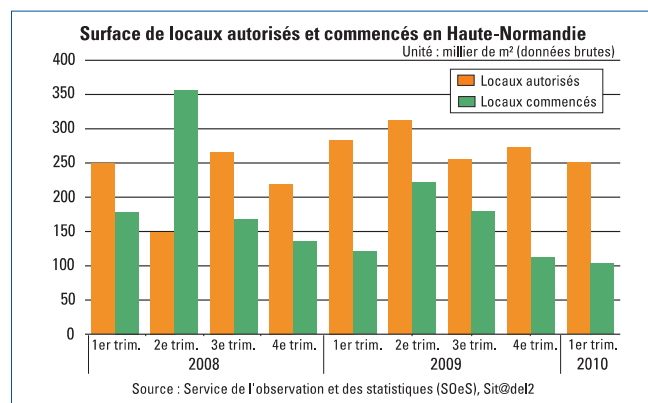
Sur un an, les autorisations de construction de logements progressent de 20 % en Haute-Normandie ; le secteur collectif s'affirme davantage (+ 34 %) que le secteur individuel (+ 12,7 %). En France métropolitaine en revanche, les autorisations de construction reculent de 13,2 %

LOCAUX MIS EN CHANTIER : le ralentissement s'atténue

Au 1er trimestre 2010, les mises en chantier de locaux non résidentiels s'élèvent à 103 000 m² en Haute-Normandie, en diminution de 8,1 % par rapport au 4e trimestre 2009 (après - 37,4 %). Les constructions de locaux commerciaux et agricoles contribuent le plus à la baisse ; à l'inverse, la construction de locaux de bureaux reprend, comme celles des locaux de services publics. En France métropolitaine, les mises en chantier de locaux non résidentiels conservent leur niveau du trimestre précédent (+ 0,1 %).

Sur un an, le total des mises en chantier diminue de 21 % en Haute-Normandie ; seules les mises en chantier d'entrepôts progressent. En France métropolitaine, les surfaces de locaux mises en chantier reculent de 24,7 % sur la même période.

Au 1er trimestre 2010, les autorisations de construction de locaux non résidentiels représentent une surface de 251 100 m² en Haute-Normandie, en recul de 8,2 % par rapport au trimestre précédent. Les locaux de commerce contribuent le plus à la hausse, tandis que les entrepôts et les locaux de service public sont à la baisse. En France métropolitaine, ces autorisations chutent de 14 %.

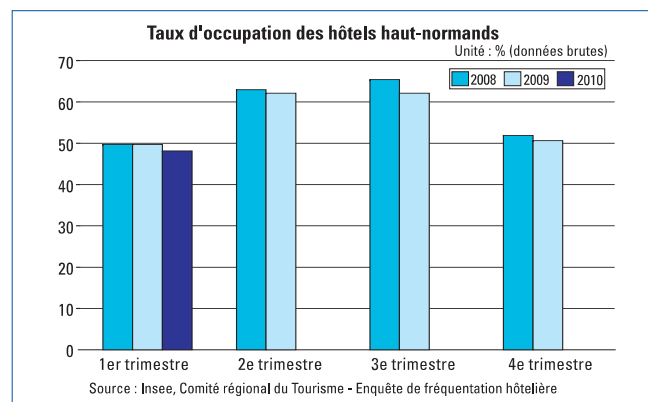


Sur un an, les autorisations de construction augmentent de 19 %. Les surfaces autorisées de locaux de services publics et d'entrepôts poursuivent leur développement tandis que celles des autres locaux sont quasi stables. Au plan national, les autorisations de construction de locaux non résidentiels baissent de 15,9 % sur l'année

FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : persistance de la baisse

Au 1er trimestre 2010, les hôtels haut-normands enregistrent 540 000 nuitées, soit une diminution de 2,4 % par rapport au 1er trimestre 2009 ; la fréquentation de la clientèle étrangère reprend (+ 5,5 %), après presque deux ans de baisse continue, tandis que celle de la clientèle française enregistre sur ce trimestre sa seconde baisse consécutive (- 3,5 %). Le taux d'occupation des hôtels haut-normands se situe à 48,1 % ce trimestre, soit 1,6 point en deçà du 1er trimestre 2009. En France, le taux d'occupation remonte très légèrement de 0,3 point sur la même période pour s'établir à 51,4 %.

Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie diminue de 3,4 % ; cette baisse est un peu plus forte qu'au niveau national (- 2,6 %). Dans la région, la fréquentation de la clientèle étrangère (- 13,8 %) contribue le plus à ce fléchissement ; celle de la clientèle française diminue de 0,4 %. Les nuitées vendues en hôtellerie classée 2 étoiles sont en baisse de 4,4 % sur la même période



SOURCES ET METHODOLOGIE

OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données sont corrigées des variations saisonnières depuis janvier 2008.**

Cette enquête est réalisée chaque mois auprès d'un échantillon composé fin 2007 de 134 entreprises dans l'industrie et de 78 entreprises dans les services marchands.

COMMERCE EXTERIEUR

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la direction générale des douanes et droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature économique de synthèse (NES).

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

EMPLOI SALARIE MARCHAND

Le champ des estimations d'emploi de l'Insee

Depuis l'estimation du deuxième trimestre 2009, l'Insee utilise la nomenclature d'activité " NAF rev. 2 ". Le champ des secteurs dits " essentiellement marchands " couvre 15 des 17 postes de la NAF (secteurs DE à MN et secteur RU). Il regroupe les activités les plus sensibles à la conjoncture et est presque équivalent au champ publié auparavant en ancienne NAF.

Les sources des estimations trimestrielles

Les informations trimestrielles sur l'emploi salarié proviennent de la statistique établie par les Urssaf à partir des réponses des établissements versant des cotisations sociales.

L'Insee interroge également directement certaines grandes entreprises nationales sur l'évolution de leurs effectifs : La Poste, France Télécom, EDF, GDF et la SNCF.

Concernant l'emploi intérimaire, l'indicateur utilisé consiste en une moyenne sur les cinq derniers jours ouvrés du trimestre du nombre de missions d'intérim en cours chaque jour. Cet indicateur est élaboré par la Dares à partir des déclarations mensuelles des entreprises de travail temporaire adressées à Pôle Emploi. Les effectifs de l'intérim sont comptabilisés dans le secteur des services, même s'ils effectuent une mission dans un autre secteur.

La méthode et les versions des séries

Les séries sont corrigées des variations saisonnières.

Pour chaque trimestre, deux estimations successives sont effectuées :

- À T+70 jours, une première estimation est réalisée au niveau régional avec 5 grands secteurs de la NAF, à partir des données des Urssaf, seule source couvrant la totalité des établissements.

- À T+90 jours, une seconde estimation est réalisée aux niveaux régional et départemental avec 17 postes de la NAF, à partir de la même source.

TAUX DE CHOMAGE

Depuis les séries publiées en mars 2008 par l'Insee, l'estimation du taux de chômage s'appuie sur une nouvelle méthodologie.

Au niveau de la France métropolitaine, le nombre de chômeurs au sens du BIT est issu directement de l'exploitation trimestrielle de l'enquête Emploi en continu réalisée par l'Insee. En conséquence, les séries métropolitaines de chômage sont désormais produites à un rythme trimestriel. Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage est calé sur l'interprétation européenne. Enfin, la période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle.

Les modifications apportées au niveau national impactent également les séries localisées de chômage par région, département et zone d'emploi. Les résultats de l'enquête emploi ne peuvent être utilisés directement pour estimer le chômage au niveau infra-national. Pour calculer un taux de chômage localisé, on rapporte le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active (au sens du BIT). Le nombre de chômeurs est estimé en appliquant au chômage BIT métropolitain le poids du département ou de la région dans les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi dans la catégorie A. La population active occupée par département ou par région s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail. L'enquête Emploi fournissant des résultats en moyenne trimestrielle, les taux de chômage localisés sont exprimés en moyenne sur le trimestre.

Toutes les séries sont corrigées des variations saisonnières. Le calcul des coefficients de correction des variations saisonnières est revu chaque trimestre, ce qui peut conduire à de légères révisions sur l'ensemble de la série.

CREATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirene), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

La définition des créations d'entreprises s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, le phénomène de la reprise d'entreprise est dissocié de celui de la création. Le champ sur lequel portent les créations d'entreprises recouvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

A compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations en auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Nomenclature d'activités : à partir de la date d'observation du 1er janvier 2009, les créations d'entreprises sont présentées dans la nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rev.2, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La NAF rev. 2 permet de mieux suivre les "Services" et favorise les comparaisons internationales (voir site insee.fr rubrique "Définitions et méthodes").

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des créations d'entreprises a été recalculée en NA depuis l'année 2000.

DEFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du *Bodacc* (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le *Bodacc*, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. Le champ des défaillances recouvre l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, à l'administration et aux activités associatives. A partir de la date d'observation du 1er janvier 2009 (date de jugement), les défaillances d'entreprises sont présentées dans la nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rev.2, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La NAF rev. 2 permet de mieux suivre les "Services" et favorise les comparaisons internationales (voir site insee.fr rubrique "Définitions et méthodes").

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des défaillances d'entreprises a été recalculée en NA depuis l'année 1993.

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. Les cessations - correspondant à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise - sont majoritairement consécutives à une mort "naturelle" de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction sont produites par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM). Elle sont enregistrées dans le système Sit@del2 (Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux).

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux.

Les informations de nature statistique présentes dans le formulaire et nécessaires à l'élaboration des séries publiées sont transmises aux services statistiques centraux et régionaux du MEEDDM. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Une **autorisation de construction** est une décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel. Une telle autorisation peut concerner l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles, ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction est considérée comme commencée (ou mise en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Les **locaux de service public** regroupent l'enseignement-recherche, l'action sociale, le transport, les ouvrages spéciaux, la santé, la culture et les loisirs.

Les **autres locaux** sont l'hébergement hôtelier, les locaux de commerce, de bureaux, de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture.

TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués "tourisme" et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données ne sont disponibles que depuis janvier 2005.